



Manque de remplaçants : et ça continue encore et encore...

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, se sont adressés à de multiples reprises au ministre M. Blanquer pour lui signaler le manque de remplaçants dans les classes.

La situation du remplacement ne s'améliore pas...

Le ministre nous répondait que la situation était due à la progression de l'épidémie de Covid19, à la multiplication d'enseignants testés positifs mais aujourd'hui, alors qu'à l'évidence le virus circule moins qu'au mois de janvier, cette problématique est loin d'être réglée... Elle empire même ! Dans certains départements ce sont toujours des centaines d'enseignants absents qui ne sont pas remplacés chaque jour.

Le manque de personnels, le manque de remplaçants, n'est donc pas un problème ponctuel conséquence d'une situation particulière (l'épidémie de Covid19) ; c'est un problème structurel qui s'aggrave d'année en année, Covid19 ou pas.

Cette situation pénalise les élèves dont le droit à l'instruction est remis en cause tout comme elle aggrave les conditions de travail des enseignants présents, dont les classes sont bien souvent surchargées avec l'accueil d'élèves scolarisés dans d'autres classes.

Sous pression, des IA-DASEN remettent en cause les droits des personnels...

Pire dans certains départements, ce manque de remplaçants conduit les IA-DASEN à prendre des mesures remettant en cause les droits des personnels.

Ainsi par exemple dans l'Eure, l'IA-DASEN n'accordera plus les autorisations d'absences au mois de mars, pour les motifs suivants : rendez-vous médicaux, gardes d'enfants au-delà du premier jour, mariages, les décès autres qu'ascendants ou descendants et toutes les absences pour motif syndical ! Les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA de ce département ont ainsi déposé un préavis de grève pour le retrait de ces mesures.

Dans d'autres départements, pour pallier le manque de remplaçants qui, au vu des dotations ministérielles, n'ira qu'en s'amplifiant lors de l'année 2022-2023, les IA-DASEN remettent en cause le droit au temps partiel de manière à gagner des moyens d'enseignement sur le dos des personnels !

Enfin, les formations en constellations, dont le SNUDI-FO exige l'abandon, reprennent dans certains départements... et des titulaires remplaçants affectés sur des remplacements longs sont retirés de leurs classes pour suppléer des collègues « constellés » comme cela s'est passé dans l'Ain ce 15 mars !

Le ministre doit créer les postes et recruter massivement, dès à présent !

Suite à la grève massive du 13 janvier, le ministre Blanquer et le premier ministre Castex ont certes été contraints d'annoncer le recrutement en tant que fonctionnaires de l'ensemble des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires... mais le compte n'y est pas loin s'en faut !

D'autant plus que dans cette situation, et alors que les postes et les personnels en UPE2A sont déjà notoirement insuffisants, l'arrivée de réfugiés ukrainiens va poser ce problème de manière plus aiguë encore. Quels postes d'UPE2A le ministre entend-il créer immédiatement afin que les élèves allophones, d'où qu'ils viennent, puissent être scolarisés dans les meilleures conditions ?

La revendication portée par le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO, à savoir le recrutement immédiat d'enseignants sous statut, notamment par la création immédiate de postes et le réabondement des listes complémentaires est plus que jamais d'actualité.

La FNEC FP-FO réaffirmera cette exigence lors d'une audience au ministère vendredi 18 mars.

Montreuil, le 16 mars 2022